

# R.Hi.P.A - 12 et 13 MARS 2022- UNOR



## FICHE D'INFORMATION

Le **RHIPA** (Raid Hivernal des Patrouilles Alpines) est une compétition organisée depuis 1994 par l'ARS (**Association des Réservistes de la Savoie**) avec le concours de l'UNOR (Union Nationale des Officiers de Réserve). Cette compétition regroupe des équipes de personnels sous ESR de tous les corps de la 27ème brigade d'infanterie de montagne mais aussi de diverses régions de France, des réservistes honoraires, et des réservistes de pays voisins, l'Italie en particulier avec des ALPINI. C'est un rendez-vous important pour les réservistes de tous les corps de la brigade. Ils peuvent ainsi se retrouver dans un esprit de cohésion autour d'une activité Montagne. **L'activité se déroulera du samedi 12 mars 14h00 au Dimanche 13 mars 2022 15h00 dans la station de ski des Saisies (73620).**

Par ailleurs, le RHIPA permet aux réservistes de jauger annuellement leur aptitude au ski de randonnée. Le RHIPA peut-être un prérequis au BSM dans le but d'éviter l'échec au stage FAMI hiver. Enfin le RHIPA permet aux réservistes de la 27ème BIM de se rencontrer autour des valeurs des troupes de montagne : la cohésion, la camaraderie, la fraternité, le maintien en condition et le dépassement de soi.

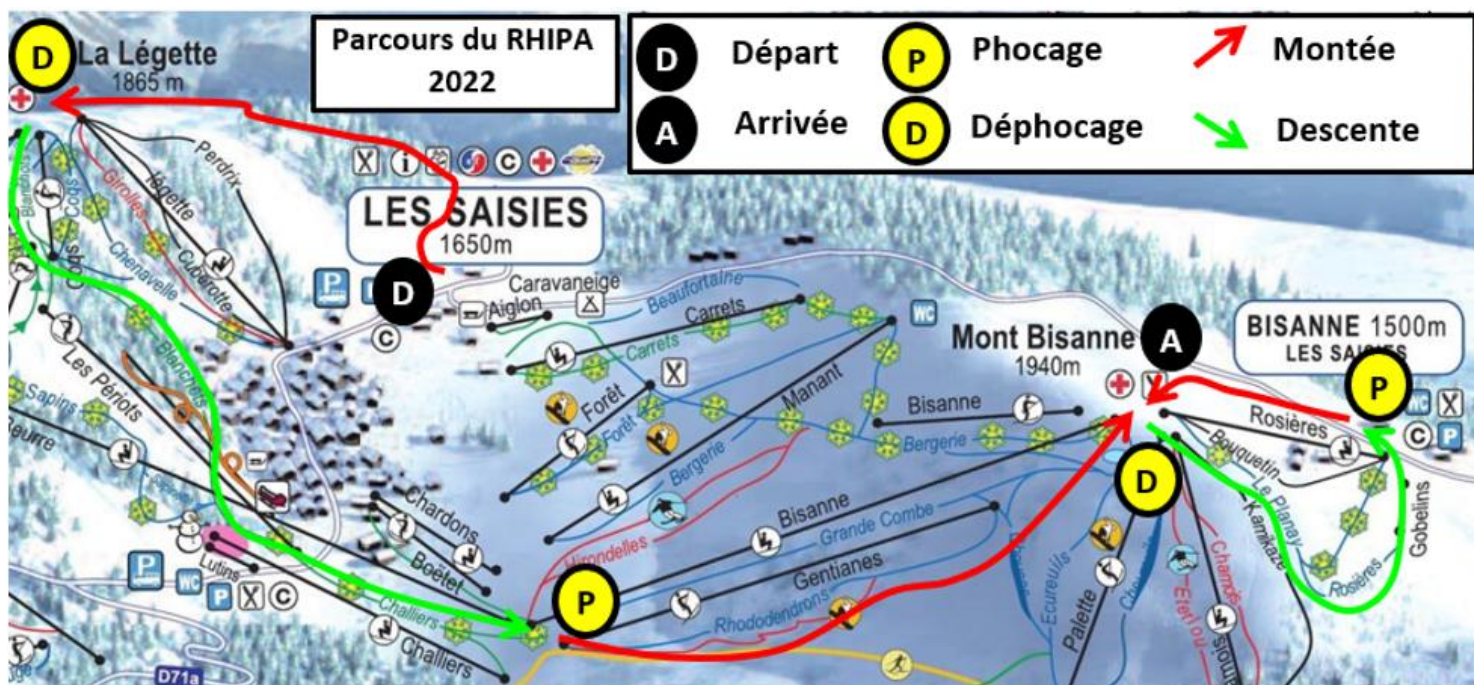
### Parcours à skis (dimanche matin)

Parcours chronométré (noté sur 1.500 points) nécessitant skis, peaux de phoque et couteau. Pelle, sonde et DVA par personne. Casque pour la descente.

**Durée, Dénivellation :** 3 heures (maximum) avec 1125 mètres de montée maximum, descente, avec dé-phoquage-re-phoquage en cours de parcours. Des barrières horaires seront imposées aux points de phocages/déphocages.

**Tenu:** homogène par équipe, militaire pour les réservistes sous ESR.

**Composition du sac (sac militaire) :** Coupe-vent (haut de goretex), gourde, vivres de course, paire de gants supplémentaire, 1 bonnet ou un passe-montagne, couverture de survie, ... 1 pelle et 1 sonde par équipier.



**NB :** des pénalités pourront être appliquées pour sac non conforme, défaut de cohésion ou non-respect du tracé.

Portion du parcours	Distance	D+ / D-	Pente moyenne
Chalet Arc En Ciel (départ 1540m) à la Légette (1865)	2 Km	+ 325 m	+ 16,25%
la Légette (1865) à Front de neige (1580)	3,22 Km	-285 m	-8,8 %
Front de neige (1580) à Bisanne (1940)	3,30 Km	+ 360 m	+ 10,9 %
Bisanne (1940) à Bisanne village (1500)	2,98 Km	-440 m	-14,76
Bisanne village (1500) à Bisanne (1940)	2,20 Km	+ 440 m	+20,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>13,7 Km</b>	<b>+1125m / -725m</b>	

### **Epreuves pratiques** (Samedi après-midi, soirée et dimanche matin)

- QCM Observation et topographie de montagne – 100 points - (samedi soir après repas);
- QCM Sécurité en montagne – 100 points - (samedi soir après repas);
- QCM Connaissance des Alpes – 100 points - (samedi soir après repas);
- Tir à la carabine laser – 100 points - (samedi ou après le parcours le dimanche).
- Chronométrage en équipe de Recherche DVA – 300 points – (samedi ou après le parcours le dimanche).

**Tenue** : tenue de montagne au chalet (pantalon de montagne + Pull-over) à défaut tenue combat au chalet

### **hébergement**

L'hébergement est prévu du samedi 14h00 au dimanche 15h00 incluant les repas du samedi soir, dimanche matin et dimanche midi. Chalet Arc En Ciel ( 4884 route des Saisies, 73620 Hauteluce). **Attention, l'hébergeur impose le pass sanitaire.**



### **Les participants au RHIPA** (ils peuvent avoir 2 origines différentes)

1. Personnel d'active ou réservistes de l'armée française sous contrat ESR, principalement issus de la 27<sup>ème</sup> BIM. Ils peuvent être convoqués par leur corps grâce à une note de service en prenant comme document de référence l'agrément EMZD.
2. Personnel catégorie « civil » : Réservistes honoraires, Autres entités étatiques (police, douane...), Réservistes Italiens ALPINI activés par leur association locale UNUCI (Unione Nazionale ufficiali in congedo d'Italia). Ils seront assurés par l'assurance « RC course / organisateur » de l'Association des réservistes de la Savoie, ils doivent posséder une assurance responsabilité civile individuelle.

### **Participation aux frais** (à verser à l'arrivée au poste de montagne).

L'inscription à la course comprend un cadeau de bienvenue, une participation à la couverture des frais d'organisation et d'assurance, la pension complète au chalet ARC EN CIEL du samedi (dîner inclus) au dimanche midi (déjeuner inclus) :

- 30 € (Militaire du Rang sous ESR)
- 40 € (Sous-Officier subalterne sous ESR)
- 50 € (Sous-Officier supérieur sous ESR)
- 60 € (officier sous ESR) et les extérieurs hors ESR et autres entités étatiques.

**Récompenses** : Récompenses dans chaque catégorie ainsi que la coupe du challenge “ Colonel STUMM ” récompensera l'équipe qui fera le meilleur temps au parcours.

### **Renseignements complémentaires et fiches d'inscription** (par courriel) :

lieutenant-colonel MIGUET (ARS) tél : 00336 60 76 61 99 Courriel: [miguet.jc@wanadoo.fr](mailto:miguet.jc@wanadoo.fr) et [ars-73@outlook.fr](mailto:ars-73@outlook.fr)

Les inscriptions seront reçues jusqu'au **13 février 2022**. L'effectif est limité à 15 équipes de 3 skieurs (dans l'ordre des inscriptions). Pour faire ce parcours, il est nécessaire d'avoir un niveau de ski au moins égal à celui du Brevet de Ski militaire (B.S.M.), d'avoir passé une visite médicale de moins d'1 an (pour les militaires qui ne sont pas sous contrat ESR et convoqués), et d'être convenablement assuré (Responsabilité civile) à titre personnel.